

PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

du 30 octobre 2014

Sous la Présidence de Monsieur Daniel DEFAUX, Maire

Etaient présents : Christian ROYER, Isabelle STUTZMANN, Jérôme GAIRE, Nicole MAGER, Jean-Marc LALLEMAND, Pierre BLANDIN, Alexandre HAMMAN, Sylviane GUION-DI FRANCO, Emilie FORCA, Joëlle BAUCHEZ, Didier DENIZOT, Carole RENARD, Christophe TILLY.

Absents excusés : François HURSON, Clarisse DAMESTOY, Raymond ILLY, Sandrine COLLARD, Cathie PONT

Procurations : François HURSON à Jean-Marc LALLEMAND
Raymond ILLY à Christian ROYER
Sandrine COLLARD à Jérôme GAIRE
Cathie PONT à Daniel DEFAUX

Secrétaire de séance : Emilie FORCA

ORDRE DU JOUR

POINT 01 : Renouvellement du bail de chasse 2014-2025 – Tarif de la location de chasse de gré à gré

Avant l'ouverture de la séance il est proposé d'ajouter un point supplémentaire à la séance. Les membres du conseil municipal l'acceptent à l'unanimité.

POINT 1 : **LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE**

Rapporteur : Monsieur DEFAUX - Maire

Le bail de chasse venant à expiration le 1^{er} février 2015, il appartient à la commune d'engager les opérations de mise en location du lot n° 1.

Le mercredi 29 octobre dernier, la commission communale de chasse a étudié :

- La déclaration de réserve
- La demande d'enclave
- La consistance du lot
- Le choix du mode de mise en location

La commission communale de chasse a émis un avis favorable à :

- la déclaration de réserve et la demande d'enclave d'un propriétaire de LESSY
- la location de la chasse par appel d'offres

La commission propose de fixer le mode de location par appel d'offres.

Il appartient au conseil municipal de fixer les modalités de location.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'accorder les demandes de réserve et d'enclave d'un propriétaire de LESSY,
- d'adjuger la chasse par appel d'offres,
- de fixer les critères de choix des candidats dans l'ordre suivant :
 - 1- Proximité du domicile des candidats
 - 2- Connaissance du ban communal
 - 3- Expérience cynégétique des candidats
 - 4- Offre de prix qui ne pourra être inférieure à 400 € par an.
- d'adopter les clauses particulières qui feront l'objet d'un arrêté municipal,
 - o les battues seront interdites sauf autorisation exceptionnelle ou sur demande de la commune.
 - o la chasse sera interdite les samedis, dimanches et jours fériés.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents au dossier de la chasse.

Intervention : 0

POINT 2 : COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur DEFAUX - Maire

Dans le cadre de la mise en place de la commission des impôts directs qui siège pendant la durée du mandat, l'administration fiscale nous demande de lui proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

L'administration arrêtera définitivement la composition de la commission par nomination de 8 titulaires et 8 suppléants.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de proposer à l'administration fiscale la liste des membres suivants (tableau joint en annexe).

Intervention : 0